



Travaux en hauteur

« (...) en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective contre les chutes, les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes peuvent être utilisées pour constituer un poste de travail. (...) Les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage, dont le contenu est précisé aux articles R. 231-36 » extrait du décret du 1^{er} septembre 2004

Formation aux travaux en hauteur

- La formation, d'une **durée minimale de 2 jours**, permet de maîtriser les contraintes liées au travail en hauteur et d'appréhender les mesures et pratiques de sécurité pour assurer la prévention d'incidents ou d'accidents.
- Elle concerne toute personne amenée d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer une activité en hauteur, exécutant ou encadrant.

Les fondamentaux de la formation aux travaux en hauteur

- Faire une expression précise du besoin de l'entreprise, en tenant compte de l'activité, du contexte et de l'équipement disponible.
- Pouvoir utiliser les équipements de protection individuels (EPI) et le matériel fournis par l'employeur, et qu'ils soient à jour des contrôles réglementaires.
- Impliquer l'encadrement et les salariés pour acquérir une réelle cohésion dans la prévention et l'intervention sur le terrain.
- Travailler sur les préconisations de secours de l'entreprise, si elles existent, et à défaut de pouvoir les définir.



Contact :

04 84 74 37 62

formation@dimension-corde.com

dimension-corde.com

La partie théorique

Les fondamentaux du code du travail et des travaux en hauteur de façon générale.

- Définition - Statistiques – Principes généraux de la prévention selon Article L4121-2 du Code du travail - Obligations - Droit Employeurs-Salariés
- Décrets n° 2004-924 du 1er Septembre 2004 et n° 2008-244 du 07 Mars 2008
- Réglementation : Échelles / Escabeaux / Échafaudages / Travaux en suspension

Information sur les protections collectives temporaires.

- PIRL : Plateforme individuel roulante légère
- PEMP : plateforme élévatrice motrice de personnes.
- Échafaudage
- Filet de protection.

Formations, dispositifs, recommandations

- R 486 (CACES) : certificat d'aptitude à la conduite d'engins de sécurité (Nacelles)
- R 408 : montage, mise en place, et démontage des échafaudages de pied.
- R 457 : montage, mise en place, et démontage des échafaudages roulants.
- Information sur les dispositifs EN 795 - Catégories A (Ancrage fixe) et C (Ancrage « Ligne de vie ») utilisés couramment dans les travaux en hauteur

Fondamentaux "Port du harnais"

- Matériel EPI (Réglementation et utilisation) / Syndrome de suspension inerte (Être inconscient dans le harnais) / Force de choc / Facteur de chute / Tirant d'air.

Procédures de secours et PREFAS SST

- (Protéger / Examiner / Faire / Alerter / Secourir)
- Permettre de retenir les principes et l'ordre des actions à réaliser dans une situation d'urgence.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Contact :

04 84 74 37 62

formation@dimension-corde.com

dimension-corde.com

La partie pratique

Utilisation du harnais Norme EN 361 + longe double Norme EN 355.

- Ajustement - Réglage - Point de vigilance – Vérification croisée - Mise en suspension brève à faible hauteur (Positions ventrale, sternale, dorsale)
- Position d'attente d'une victime consciente sans traumatisme apparent (Avec sangle)

Déplacements en hauteur : les Normes EN 360 / EN 353-2/ EN 355

- Conserver la continuité antichute, comment se croiser sur une main courante de plain-pied, ascension à la longe double antichute (Avec Back-up : système antichute supplémentaire)

Utilisation du harnais complet + longe Norme EN 358 + antichute

- Ajustement et points de vigilance. Travail et positionnement en maintien latéral et ventral + antichute
- Utilisation de la longe réglable pour positionner une victime en position d'attente sur une échelle crinoline.
- Confectionner un point d'ancrage – Nœud en 8 double - Principe de redondance.
- Utilisation et mise en place de sangles Norme EN 795 B, pour création de points d'ancrages temporaires antichute.
- Équiper et déséquiper.

Evaluation

- QCM en fin de formation pour validation ludique des informations transmises.

Centre de formation

- Nous proposons cette formation à **Lyon, Aix-en-Provence et Nice.**
- Pour une formation dans vos locaux, merci de nous consulter.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur